

Date de dépôt: 19 juillet 2006

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le rapport du
Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la crèche sise à
l'Hôtel des finances (Espace de vie enfantine Edmond Kaiser)
pour 2002**

Rapport de M. Pierre Kunz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le RD 525 lors de sa réunion du 21 juin 2006 présidée par M. Jean-Marc Odier. Assistait à la partie de cette réunion consacrée au RD 525 M^{me} Jacqueline Corboz, secrétaire adjointe du Département des finances.

Rappel

L'Espace de vie Edmond Kaiser (EVE) a été créé le 25 août 2000 à l'instigation de M^{me} Micheline Calmy-Rey, alors en charge du Département des finances, sous la forme d'une fondation de droit public. Elle pouvait accueillir au départ 45 enfants et offre aujourd'hui 48 places. Considérée comme un crèche d'employeurs, elle est subventionnée par la Ville et le canton à hauteur de 50 % chacun. La subvention annuelle du canton s'élève à 618 000 F.

Suite donnée au RD 525

Le rapport du Conseil d'Etat relatif à l'EVE pour 2002 aurait pu être envoyé par le Grand Conseil pour étude à la Commission des affaires sociales. Il en a décidé autrement car 2002 a constitué un exercice difficile en matière de gestion. Sa direction a en effet été bouleversée cette année-là et l'absentéisme du personnel a atteint à certains moments 19 %, taux indiquant manifestement un malaise profond au sein de l'institution.

Par ailleurs on pouvait se poser quelques questions au sujet de l'activité et du domicile des parents dont les enfants étaient accueillis et, surtout, en ce qui concerne les coûts de fonctionnement qui paraissaient très élevés.

Enfin, le rapport de l'ICF couvrant la tenue des comptes de l'EVE émettait des observations préoccupantes. Dans ce document l'ICF soulignait en particulier « le non-respect du principe de l'intégralité des charges de l'EVE Edmond Kaiser, la non-répartition du financement de la crèche entre la Ville et l'Etat de Genève conformément à ce que prévoit le règlement et le manque de clarté dans la présentation des états financiers ».

Les travaux de la commission

Les commissaires ont consacré peu de temps aux problèmes de gestion de l'EVE. Même si dès 2003 les chiffres de l'absentéisme ne sont plus connus, il semble en effet que l'EVE a depuis lors retrouvé un fonctionnement normal.

Ils ont également renoncé à l'analyse détaillée du profil sociologique des familles des enfants, considérant que cette question relevait le cas échéant plutôt de la responsabilité de la Commission des affaires sociales. Ils n'ont pas davantage étudié les remarques de l'ICF, cela au vu des engagements pris par les audités de se conformer désormais aux remarques de l'organe de contrôle.

Par contre les commissaires se sont penchés longuement sur la question des coûts de fonctionnement très élevés de l'EVE, coûts qui dépassent annuellement 30 000 F par enfant accueilli à plein temps.

Il est apparu clairement que ces coûts exorbitants, qu'on ne voit très vraisemblablement nulle part ailleurs en Suisse et dans le monde, trouvent leur origine d'une part dans les niveaux salariaux élevés du personnel du secteur public chargé de l'encadrement des enfants à Genève, d'autre part dans les lois et règlements régissant la construction et le fonctionnement des crèches. C'est selon toute évidence ce contexte qui explique généralement le manque de crèches dans le canton. Comment dans de telles conditions peut-

on en effet attendre des communes et des entreprises privées qu'elles participent davantage à l'effort attendu par les familles du canton ?

Comment s'étonner par ailleurs qu'un vaste réseau parallèle de mamans de jour se développe à grande vitesse avec sa cohorte de problèmes de sécurité pour les enfants et de fraudes fiscales ?

Conclusion et recommandations de la commission

Le coût du fonctionnement des crèches du canton atteint un niveau tel qu'un des commissaires soulignait le paradoxe que l'on rencontre à Genève dans d'autres domaines de l'intervention sociale étatique. Il relevait « qu'avec de tels coûts de fonctionnement la collectivité devrait logiquement choisir de fermer toutes les crèches publiques et entreprendre de verser un revenu parental qui simultanément constituerait une aubaine pour les familles concernées et permettrait à l'Etat et aux communes de réaliser des économies importantes ».

A l'évidence, quand une communauté est amenée à effectuer de tels constats d'incohérence, le moment est venu pour elle de se poser quelques questions sur ce qu'elle fait. En l'occurrence, laisser les coûts de fonctionnement des crèches au niveau où ils se trouvent actuellement, voire les laisser croître encore, c'est ni plus ni moins mettre en danger à terme ce qu'il est convenu d'appeler « la politique de la petite enfance » à Genève.

C'est à l'éclairage de ces considérations que la Commission des finances vous invite sans opposition, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du RD 525 par 9 voix (2 S, 2 Ve, 1 L, 1 UDC, 1 MCG, 2 R) et une abstention L.

Annexe :

Tableau montrant l'évolution du coût d'exploitation de l'EVE entre 2002 et 2006.

ANNEXE

Cout d'exploitation de la place de crèche Edmond-Kaiser:

	45 places 2002	48 places 2004	48 places 2005	Budget 2006
Coût d'exploitation d'une place				
	27978.53	31387.31	32670.91	33872.31
Total				
	27978.53	31387.31	32670.91	33872.31
Financement pour une place				
Subvention Vdg	9232.99	11447.31	12593.03	12742.91
Subvention Etat	12114.71	12085.31	11631.85	12796.07
Ecolages parents	6630.83	7854.68	8446.02	8333.33
Total financement	27978.53	31387.30	32670.90	33872.31
Remb d'excédent	0.00	0.00	0.00	0.00

N.B.

Le montant du coût de la subvention selon notes du 07.02.2006 est calculé après déduction des pensions. Donc pas utilisable pour des comparaisons.